

Services de recherches et de sauvetage

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de Saint-Jean-Est a raison de s'énerver à propos de cette affaire. Cela ne doit nullement m'obliger toutefois à donner à la Chambre sa version des faits. Ceux-ci sont déjà assez tragiques sans qu'il faille aggraver les choses en nous chamaillant à leur sujet.

Qu'on me permette, monsieur le Président, pour la gouverne de la Chambre, d'exposer quelques faits qui concernent le député de Saint-Jean-Est, puisqu'il tient à être au cœur du débat. Du premier au dernier des habitants de Terre-Neuve, tous le connaissent dans cette province. Il n'est pas un seul terre-neuvien qui ne sache exactement ce que le député de Saint-Jean-Est pense du service de recherches et de sauvetage. Il est tout à l'honneur du député que tous ses concitoyens dans sa province sachent son point de vue sur la question. Il faut reconnaître cependant aux habitants de Terre-Neuve qu'ils connaissaient aussi son point de vue alors qu'il était en mesure de remédier à la situation. Et c'est là que le bât va blesser, monsieur le Président. Il ne s'agit pas de savoir si le député est celui qui rouspète le plus fort, si ses accusations sont les plus véhémentes, s'il peut accabler les autres en leur faisant un procès d'intention et en les accusant de ne pas être au courant des faits, mais bien de savoir ce qu'il aurait pu faire à ce sujet, en sa qualité de député de Saint-Jean-Est, quand il était en mesure d'intervenir concrètement.

Et quand aurait-il été en mesure de faire quelque chose à propos de ces faits, monsieur le Président? Aurait-on oublié la période allant de juin 1979 à mars 1980, au cours de laquelle le député était membre du cabinet du gouvernement du Canada? Durant cette période, il n'a jamais levé le petit doigt pour améliorer les services de recherches et de sauvetage sur la côte est du Canada. Le député a parlé longuement et avec vigueur. Il a porté toutes sortes d'accusations devant la Chambre. Il prend l'attitude de celui qui n'a rien à se reprocher; pourtant durant ces neuf mois au cours desquels il aurait facilement pu faire quelque chose de concret pour régler le problème, il s'est trouvé trop occupé par d'autres dossiers.

M. Taylor: Vous avez eu dix longues années.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Ah! Je vois que la chose ne leur plaît pas. Je les embête.

M. Taylor: Vous avez eu dix années, et qu'avez-vous fait?

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député demande-t-il la parole pour faire un rappel au Règlement?

M. McGrath: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement pour apporter une rectification. Le député induit la Chambre en erreur.

Le président suppléant (M. Corbin): Je prie les députés d'observer les règles habituelles du débat qui exigent, et c'est une question de courtoisie, que le député ayant la parole puisse poursuivre son intervention sans interruption. Je comprends que le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) puisse vouloir se disculper du fait de certaines observations du député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), mais cela pourrait bien être considéré comme faisant partie de la discussion. Quoi qu'il en soit, je donne le bénéfice du doute au député et je lui donne la parole pour quelques instants.

M. McGrath: Monsieur le Président, le député n'a pas été au cabinet assez longtemps pour réussir à connaître tous les faits. Il n'y a siégé que dix jours.

Pendant notre bref séjour au pouvoir nous avons commandé une étude interministérielle au sujet de . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Une discussion s'amorce. Le député de Saint-Jean-Est a de l'expérience en tant que parlementaire et je le prierai de collaborer avec la présidence.

M. Simmons: Monsieur le Président, je ne tenais pas particulièrement à faire monter la pression sanguine des députés conservateurs, surtout pas en fin de journée. Je voulais simplement saisir la présidence de certains faits. Ce ne sont peut-être pas des choses agréables à entendre en ce qui concerne le député de Saint-Jean-Est, mais comme il vient tout juste de le confirmer, ce sont bel et bien des faits qu'on ne saurait nier. Il a répondu à mes arguments en disant que son gouvernement avait ordonné une nouvelle étude. Puis il s'est lancé dans des attaques personnelles contre moi.

Une voix: Ecoutez donc un peu cela!

M. Simmons: Je suis le premier à reconnaître que j'ai maintenant quelque chose en commun avec le député de Saint-Jean-Est et certains autres députés de l'opposition. Je reconnais avec lui que je n'ai guère longtemps fait partie du cabinet. Je reconnais aussi qu'à l'instar de certains de nos vis-à-vis je n'ai fait que passer à la tête de notre pays. Cela, je le reconnais, mais ce n'est pas parce qu'il n'a été au pouvoir que peu de temps que son inaction est excusable. Ce n'est pas 10 jours qu'il a fait partie du gouvernement, lui, c'est 10 mois.

M. Taylor: Vous, c'est 10 ans.

M. Simmons: Qu'est-ce qu'il est en train de faire? Il brandit une autre étude interministérielle.

M. Taylor: Vous, c'est depuis 10 ans que vous faites partie du gouvernement.

M. Simmons: Le député de Bow River (M. Taylor) sort tout à coup de sa torpeur, monsieur le Président.

M. Taylor: Dites-nous donc ce que vous avez fait depuis 10 ans.

M. McGrath: Qu'avez-vous fait depuis 1979? Vous êtes député depuis 1979. Qu'avez-vous fait? Dites-nous donc ce que le gouvernement a fait à Terre-Neuve depuis 1979 pour améliorer les services de recherches et de sauvetage? Alons, dites-le-nous.

Une voix: Ils n'ont rien fait. Ils sont incapables de faire quoi que ce soit.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre, je vous prie. La présidence prie tous les députés de bien vouloir laisser parler le député de Burin-Saint-Georges.

Une voix: Il ne sait même pas s'asseoir convenablement.

Le président suppléant (M. Corbin): Les députés ne devraient pas couper la parole à la présidence. Je m'applique à diriger les débats d'une façon ordonnée. Les députés peuvent être ou ne pas être d'accord avec ce que dit le député, mais ils doivent respecter son droit de dire ce qu'il pense à la Chambre. Comme la présidence l'a autorisé à prendre la parole, je l'invite à poursuivre.